

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Sauliac-sur-Célé

du samedi 20 juin 2026

Présents :

William JEANNE, Nanou SONEGO, Stéphane SEGALA, Isabelle PAILLER, Erwan LECONTE, Éric BORDAS, Gaëlle VOISIN, Thierry DULAC

Auditeurs en distanciel :

Fabienne LAMBOLEZ, Sophie SONEGO

Suite à l'annulation des trains par la SNCF pour cause de canicule, Fabienne LAMBOLEZ & Sophie SONEGO ont assisté au conseil municipal en visioconférence. Elles n'étaient pas autorisées à se prononcer ou à émettre d'avis. Fabienne LAMBOLEZ a donné son pouvoir à William JEANNE, Sophie SONEGO a donné son pouvoir à Nanou SONEGO.

La séance publique est ouverte par William JEANNE, maire, à 17h30.

Sur sa proposition, Éric BORDAS est désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 25 avril 2026

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité (10 voix pour). Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune et un exemplaire papier mis à disposition au secrétariat de la mairie.

2 – Remboursements des frais de mission

Il est proposé que les remboursements de frais de mission soient basés sur le barème national des indemnités de missions et de frais de repas (arrêté du 20 septembre 2023). Les déplacements effectués dans le cadre du mandat hors périmètre communal, le taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et taxes, incluant le petit-déjeuner sont fixés comme suit.

Hébergement

- province :	90,00 euros
- Villes >= à 200000 hab. :	120,00 euros
- Paris intra-muros :	140,00 euros

Repas

- Déjeuner :	20,00 euros
- Dîner :	20,00 euros

Indemnités kilométriques

	Jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10000 km	après 10000 km
- véhicule de 5cv et moins	0,32 euros	0,40 euros	0,23 euros
- véhicule de 6 et 7cv	0,41 euros	0,51 euros	0,30 euros
- véhicule de 8cv et plus	0,45 euros	0,55 euros	0,32 euros
- Motocyclette	0,15 euros		
- Vélomoteur	0,12 euros		

L'élue qui utilise son véhicule personnel peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péage sur présentation de pièces justificatives.

A noter que les frais des conseillers qui se rendent à des commissions du Grand Figeac ou des organisations partenaires sont pris en charge par les structures qui les convoquent pour les membres titulaires mais non pour les suppléants.

Les conseillers ont voté l'application du barème national des indemnités de missions pour procéder au remboursement des frais de déplacement des élus à l'unanimité (10 voix pour).

3 – Participation à la complémentaire santé des agents de la collectivité territoriale

Les agents de la collectivité territoriale de la commune bénéficient d'une participation de la mairie à leur complémentaire santé à hauteur de 15 euros par mois. Il s'agit du minimum conventionnel mais la commune peut accorder une participation supérieure.

Les conseillers ont voté l'augmentation du montant de la participation de la commune à la complémentaire santé aux agents à hauteur de 35 euros mensuel chacun.

En ce qui concerne la prévoyance, l'obligation actuelle est une participation minimale de 7€/mois par la mairie pour chaque agent. D'ici 2029, le financement devra être porté par la mairie à au moins 50% de la prévoyance. Il est demandé au maire de voir si cela pourrait être budgétisé avant.

4 – Commission communale des impôts directs

Conformément au 1er article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être mise en place dans chaque commune après le renouvellement des membres du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Elle a pour rôle majeur mais consultatif de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

L'administration fiscale participe en général une fois par mandat à la commission qui doit se réunir annuellement. Sont alors présents un géomètre et un représentant de la DGFIP.

Les membres du conseil établissent la liste suivante d'habitants à proposer au directeur régional des finances publiques. Son approbation ne nécessite pas de vote.

Les intéressés retenus par le directeur régional des finances publiques seront informés au moment de leur désignation.

5 – Demande de cession d'une partie de chemin communal

Lors du conseil municipal du 25 avril 2026, William JEANNE avait fait part de la demande d'un habitant, M. Guillaume NÈGRE, concernant la cession de la partie d'un chemin communal longeant et traversant des parcelles qui lui appartiennent. Le conseil municipal avait considéré à l'unanimité, qu'il convenait de la refuser pour deux motifs :

- Le chemin en question donne accès au Célé
- Cette cession créerait un précédent et risquerait de susciter d'autres demandes analogues.

William JEANNE a fait part de cette décision à M. NÈGRE. Ce dernier a été reçu par Monsieur le maire et ses adjoints qui ont écouté ses propositions. William JEANNE a expliqué la décision du conseil. Plusieurs options ont alors été proposées :

- Mise en place de panneaux « sens interdit sauf pour les riverains » et « demi-tour impossible »,
- Remise en état du chemin si besoin après les inondations hivernales,
- Entretien usuel du chemin.

A cette occasion M. NÈGRE a remis un courrier et un plan à destination des conseillers pour une nouvelle fois expliquer sa demande.

Après nouvel examen le conseil municipal s'est prononcé à la majorité contre la demande (8 contres, 2 abstentions, 0 pour).

6 – Planification des prochains conseils municipaux

Le conseil municipal a voté les dates des deux prochains conseils :

- 26 septembre 2026, 14h00 (William JEANNE invitera le conseiller départemental)
- 28 novembre 2026, 17h00

7 – Informations et échanges sur les points d'actualité

- Point d'avancement sur le projet de la halle :
Une réunion avec les architectes a eu lieu pour déterminer les points sur lesquels des économies pouvaient être faites. Ils devraient revenir vers William JEANNE en juillet pour une rencontre avec l'ensemble des conseillers. La demande de permis de construire va être lancée d'ici la fin de l'été, afin d'initier les demandes de subventions.
- Le plan communal de sauvegarde
Le plan communal de sauvegarde doit être entièrement revu. Des procédures précises doivent être établies.
Il est précisé que, pendant la saison estivale, le Mas de Nadal soit immédiatement prévenu en cas de départ d'incendie.
- Communication
 - Les conseillers ont validé à l'unanimité l'utilisation de l'application « Intramuros » qui sera liée au site internet. Ceci permettra d'améliorer la communication avec les habitants de Sauliac-sur-Célé.
 - La gestion des contacts avec les habitants :
Une liste des habitants vulnérables et isolés a été établie. Les conseillers se sont répartis les personnes à appeler ou à aller voir lorsque la situation le demande.

- Gestion de l'aire de repos et de l'aire de baignade durant l'été :
On note une hausse de la fréquentation de la plage. Le « Poivré-Célé » a débuté son installation.
Le conseiller départemental Frédéric Décremps devrait venir voir ce qui peut être fait pour sécuriser la route départementale au niveau de la plage.
- La fête votive des 24 et 25 juillet 2026 :
Le comité des fêtes de Sauliac-sur-Célé a informé monsieur le Maire que la fête votive se déroulera les 24 et 25 juillet 2026. Les arrêtés vont être pris afin que le comité des fêtes puisse installer et désinstaller le matériel.
- Le rallye « 4^e montée du Lot - Saint Cirq Classic » le 30 août.
William JEANNE va rencontrer les organisateurs pour finaliser l'organisation.
- Natura 2000
Natura 2000 propose d'installer une signalétique le long du GR®651 de la basse Vallée du Célé. Ceci afin de valoriser le site Natura 2000, de comprendre les patrimoines du Parc Naturel Régional du Causse du Quercy (PNRCQ) et de sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature à la présence de la remarquable biodiversité sensible.

Natura 2000 propose de placer un pupitre d'interprétation (30X35) à la plage et une table d'interprétation (100x55) au niveau du point de vue du bout du chemin de la Viste.

La charte graphique sera la même que celle utilisé par le PNRCQ.

Sur le principe, le conseil est d'accord avec la proposition de Natura 2000 mais il a été fait une réserve sur l'emplacement de la table d'interprétation. Il a été suggéré qu'elle pourrait être installée contre la paroi de la falaise pour ne pas gêner ou impacter la vue.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20h45.